



Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation  
physique et sportive

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Sophie GARNIER**  
**Sylvain MARLIÈRE**  
IA-IPR EPS

Caen, le 28 septembre 2020

Objet : Lettre de rentrée 2020-2021- Education physique et sportive.

Cette lettre s'adresse aux chefs d'établissement, aux professeurs coordonnateurs et professeurs d'éducation physique et sportive.

Elle précise les points importants d'actualité qui sont à prendre en compte à cette rentrée dans la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré. Elle rappelle la contribution de la discipline aux priorités nationales et académiques.

A l'occasion de cette rentrée, nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une bonne année scolaire. Une pensée spéciale de bienvenue aux nouveaux professeurs d'EPS qui arrivent dans l'académie et des félicitations aux lauréats des concours de recrutement.

M MARLIÈRE est reconduit dans ses fonctions au sein de l'inspection pédagogique régionale en cette année scolaire 2020-2021.

Les éléments d'information contenus dans cette lettre de rentrée n'étant pas exhaustifs, nous vous invitons à explorer d'autres vecteurs de communication (Eduscol, BOEN, site EPS académique ...).

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site EPS de l'académie ( [Accéder au site](#) ). Il propose toutes les informations nécessaires à l'organisation de l'EPS (textes institutionnels), organisation, groupes académiques (observatoire), examens, et relaie les informations relatives au développement de la pratique sportive (sport scolaire, génération 2024...).

#### Préambule pour l'EPS

Conformément à la circulaire de rentrée 2020 (NOR : MENE2018068C circulaire du 10-7-2020, Bulletin Officiel n°28), **la priorité absolue doit être de consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée.**

En appui sur la circulaire de rentrée ( [Accéder à la circulaire](#) ), l'objectif de cette rentrée, est que tous les élèves puissent revenir à l'école après, pour certains d'entre eux, plusieurs mois de déscolarisation forcée.

Dans ce contexte : l'importance de l'EPS, des arts et de la culture y est affirmée :

« L'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité ».

« L'importance de l'Education physique et sportive (EPS) doit être soulignée, à tous les niveaux d'enseignement. Elle contribue à la santé des élèves, mais aussi à leur confiance en eux et, de manière transversales, à d'autres compétences (esprit d'équipe, respect des règles, etc.) ... ».

L'année passée, durant la période de confinement vous avez été encouragés à maintenir le lien avec vos élèves et à les guider dans une pratique dosée, mais régulière à leur domicile.

Une plateforme de mutualisation des outils et démarches proposés à cette occasion a été mise en place sous TRIBU, mise en place et gérée par les deux IAN de l'académie de Normandie Jean-Luc HENRY et David SELIE). Nous tenons à les remercier et vous remercier vivement au nom de l'institution. Nous savons que la profession est toujours prête, malgré les difficultés éprouvées, à se mobiliser dans l'intérêt des élèves.

Des ressources y sont disponibles. ( [Accéder à TRIBU](#) )

## **A. Orientations pour la rentrée en EPS**

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, un certain nombre de repères ont été communiqués concernant les possibilités d'adaptation des organisations et des enseignements en EPS.

Le protocole sanitaire ainsi que les modalités de pratiques illustrées par des fiches thématiques dont une fiche EPS sont à télécharger à partir du lien suivant : [Accéder au protocole sanitaire](#)

- Repères pour la reprise de l'éducation physique et sportive en contexte covid : [Accéder à la fiche repères](#)
- [Accéder aux préconisations académiques](#)
- Une Foire Aux Questions à télécharger: [Accéder à la FAQ](#)

Il revient aux équipes enseignantes de s'organiser au regard du contexte de leur établissement et des installations sportives, en lien avec l'équipe de direction.

Le projet d'EPS, questionné au plan local, tiendra compte des besoins identifiés chez les élèves afin de dégager collectivement les priorités éducatives, la programmation au sein des champs d'apprentissage ainsi que les modalités de pratiques et d'évaluation.

Les documents d'orientation qui suivent indiquent des possibilités.

[Accéder aux orientations pour le collège](#)

[Accéder aux orientations pour le lycée](#)

[Accéder aux orientations pour la voie professionnelle](#)

Cette reprise en éducation physique et sportive, en AS, en section sportive est une bonne nouvelle qui ne doit pas nous empêcher de rester prudents et responsables.

« La rentrée doit être progressive et adaptée, mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche, source d'apprentissage réel ».



## **B. Parcours de formation en EPS - La vie de la discipline**

Les projets d'EPS et d'AS devront probablement être questionnés dans ce contexte de crise sanitaire, la réussite de chaque élève devant être au cœur de notre engagement professionnel, l'inclusion de tous étant une condition nécessaire.

Cette année aura été celle de la mise en œuvre de la réforme du Lycée portant des modifications structurelles et pédagogiques majeures.

Pour l'enseignement de l'EPS, les outils de certification sont désormais conçus par les équipes sous la forme de Fiches de certification par activités à partir de cadres nationaux définis à l'échelle des champs d'apprentissage.

La déclinaison autour des 4 champs d'apprentissage pour le collège et des 5 champs d'apprentissage des Attendus de Fin Cycle, de Lycée et de Lycée professionnel représente un changement majeur des programmes. Les enseignements se structurent dans la durée, sur 3 ans.

Les équipes sont libres de déterminer une progressivité des apprentissages qui pourra être singulière et spécifique en fonction des élèves et des contextes, en lien avec les attendus des programmes.

Les projets d'EPS et la réflexion collective prennent ici tout leur sens.

Les équipes doivent se saisir de cette nouvelle possibilité d'élaborer le parcours de formation en EPS, quel que soit le niveau de scolarité concernée.

### ➔ **Formes et fréquence des évaluations**

Traditionnellement, l'évaluation, dans sa dimension sommative et certificative, porte un poids important dans notre système éducatif qu'il convient d'interroger particulièrement dans le contexte de cette rentrée. L'évaluation dans sa dimension formative devrait être mobilisée de façon très majoritaire.

**Pour le DNB**, l'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4. Les équipes pourront adapter les modalités sans pression évaluative excessive sur la classe de 3e.

La part d'autonomie donnée aux équipes pédagogiques, au plus près des réalités locales et des besoins des élèves, suppose l'élaboration d'un parcours de formation prenant en compte l'acquisition des compétences du socle commun et des nouveaux programmes d'EPS.

En conséquence, il s'agira de poursuivre l'actualisation des projets EPS.

**L'évaluation certificative au baccalauréat** prévoit la possibilité exceptionnelle, de reconsidérer le nombre d'épreuves dans les classes à examens de façon à abaisser la pression évaluative et à privilégier le rapport positif des élèves aux pratiques physiques dans une perspective progressive de retour aux apprentissages.

Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle. Ceci n'empêche pas d'évaluer et de noter les élèves dans leurs apprentissages.

L'évaluation certificative au bac (circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019. Cas Particulier), prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ».

Cette disposition s'applique également au lycée professionnel et s'adapte en nombre en fonction des examens.

### ➔ **L'évolution de la certification** : S'applique cette année pour le Bac GT et le CAP (session 2021).

Elle entrera en application pour le Bac professionnel pour la session 2022.

### ➔ **Listes d'activités supports à l'évaluation aux examens:**

Les listes académiques pour le Bac GT et CAP disparaissent dès cette session 2021.

Les activités choisies ne figurant pas dans la liste nationale deviennent des activités « Etablissement » pour lesquels un référentiel est à produire à partir du cadre national défini pour le champ d'apprentissage.



## **C. Les pratiques et dispositifs éducatifs sportifs**

### **1. L'association sportive**

Les activités de l'AS reprennent dans les mêmes conditions que pour l'EPS. L'AS peut donc faire dans le cadre de cette rentrée des propositions innovantes pour une organisation de reprise ou l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire.

Des perspectives de reprise des rencontres inter-établissement sont programmées pour le début du mois d'octobre. Les décisions seront fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Un travail est engagé en ce mois de septembre par les CMR et CMD pour préparer le cadre d'organisation des rencontres par activité et définir un fonctionnement motivant et sécurisé.

### **2. Les AS et la journée du sport scolaire**

**Nous félicitons l'ensemble des équipes pédagogiques, qui ont su l'an passé être à l'origine de projets d'animations sportives lors de la journée nationale consacrée au sport scolaire.**

Le contexte particulier de cette rentrée ne nous a pas conduit à proposer une banalisation généralisée de la matinée comme les années précédentes, ni à inciter à un travail en inter-degré.

Il appartenait donc à chaque établissement de définir le contexte adapté à cette journée de promotion du sport scolaire.

**La 11<sup>e</sup> édition de la journée du sport scolaire a eu lieu le 23 septembre 2020.  
Autour de du thème : Reprise d'activité et santé.**

Différentes organisations internes aux AS se sont déroulées au sein des établissements et pour certaines écoles sous l'égide de l'USEP.

Elles ont permis de montrer que la profession sait s'adapter malgré les difficultés actuelles pour offrir aux élèves une occasion complémentaire de pratique physique, sportive et artistique à partir de supports variés dans le respect du protocole sanitaire académique.

Il est important que les AS, dans cette période perturbée se mobilisent pour accueillir les élèves à partir de formes de pratiques adaptées, voire réinventées, conçues à partir du savoir-faire professionnel des équipes.

### **3. Section Sportive Scolaire (SSS) / Section d'Excellence Sportive (SES)**

La nouvelle circulaire institue le nouveau cadre réglementaire relative aux Sections Sportives Scolaires

([Accéder à la circulaire](#))

Elle vise à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires et à en distinguer celles qui relèveront de dispositifs d'excellence sportive pour des élèves souhaitant intégrer les programmes d'accession au haut niveau.

#### **➤ Les sections d'excellence sportives :**

Une carte à l'échelle de l'académie de Normandie est en cours d'élaboration. Elle sera établie en lien étroit avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif et soumise à décision de Madame la Rectrice. Des aménagements de la scolarité pourront accompagner les jeunes de ces sections dans leur parcours scolaire et sportif.



➤ **Les sections sportives scolaires :**

Les chefs d'établissements ont été destinataires d'une circulaire académique en juillet portant sur l'offre de formation que constituent les sections sportives scolaires.

Des fiches annexes ainsi qu'un nouveau calendrier ont été transmis.

**Calendrier :**

- **Pour le 25 septembre 2020** : les dossiers de non-renouvellement, de renouvellement ou de création devant parvenir par voie électronique au service de la DOS 1 au rectorat, site de Rouen (offre.de.formation@ac-normandie.fr).

- Novembre - décembre 2020 : expertise des projets et synthèse académique par le groupe de pilotage académique.

- Janvier 2021 : les décisions finales seront prononcées par la rectrice et présentées aux instances académiques.

Cette nouvelle procédure permettra à l'ensemble du processus de traitement des dossiers ainsi qu'à la commission académique de se dérouler dans un calendrier plus favorable aux établissements. Les décisions seront communiquées plus tôt dans l'année permettant ainsi d'anticiper la rentrée suivante en termes de communication et de recrutement.

**Nous rappelons que le projet d'ouverture doit faire l'objet d'une réflexion concertée et suffisamment anticipée pour permettre de s'assurer du partenariat équilibré avec une structure sportive et de la mobilisation suffisante des élèves et des équipes.**

## D. La formation

### Conseiller technique:

Jacky CASTEL est désormais devient conseiller technique auprès des IA-IPR EPS de l'académie de Normandie (périmètres de Rouen et de Caen). Il est chargé d'optimiser la mise en œuvre des différentes formations. Sa mission répond aux dimensions d'ordre organisationnel, pédagogique et relationnel en lien avec les coordonnateurs des établissements, les formateurs et le service de la DIFOR. Il est votre principal interlocuteur sur le plan organisationnel. ([jacky.castel@ac-normandie.fr](mailto:jacky.castel@ac-normandie.fr))

### Chargée de mission de formation :

Chrystelle ABEILLE-BATIER, professeure agrégée d'EPS, LPO Rabelais, IFS,  
[chrystelle.monsavoir@ac-caen.fr](mailto:chrystelle.monsavoir@ac-caen.fr)

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt Sylvain MARLIÈRE et Chrystelle ABEILLE-BATIER de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

## 1. Le plan académique de formation (PAF)

Rappel : l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation. Toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée.



**Le PAF est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ac-caen.fr/paf/>.  
Les inscriptions sont ouvertes du **17 septembre 2020 au 16 octobre 2020****

**Les formations proposées :**

- Musculation et savoir s'entraîner
- Le processus de création artistique en danse
- Le processus de création artistique : Danse lycées
- Le processus de création artistique : Art du cirque
- Escalade : initiation et progression
- Escalade : enrichir et complexifier le répertoire
- Escalade : sécurité et gestion des EPI. (formation hybride)
- Epreuves combinées et biathlon
- Sauvetage aquatique : se sauver et sauver les autres
- Une démarche pour enseigner le savoir nager
- Une démarche au cœur du CA4 : Handball
- Projet EPS et parcours de formation de l'élève
- Lecture de l'activité des élèves et apprentissage

Compte tenu de l'évolution sanitaire, il est probable que les modalités de regroupement et de fonctionnement durant les stages soient perturbées. Nous adapterons les formations en conséquence afin d'être en mesure de respecter le protocole sanitaire en vigueur et assurer la sécurité de chacun.

**2. La formation négociée de secteur**

Elle est organisée par le délégué de secteur.

Les projets de secteurs ont été élaborés pour la période 2019-2021 et transmis au correspondant de bassin en mai 2019. La crise sanitaire et la nécessité de respecter les gestes barrières amèneront sans doute certains secteurs à modifier leur projet initial en changeant notamment l'APSA support. Les responsables de secteurs doivent nous signaler l'évolution de leur projet en nous faisant parvenir ses modifications.

Les projets feront l'objet d'une nouvelle réflexion et concertation des équipes cette année et pour deux ans. Les choix sont guidés par les besoins des équipes. Les secteurs ont pu en 2019 à cette occasion faire entrer dans leurs demandes une formation en lien avec les nouveaux programmes du lycée notamment relative à l'objectif d'engager les élèves dans « un processus de création artistique ». Ce travail pourra se poursuivre dans le cadre des nouveaux projets sur ce thème ou tout autre qui sera identifié localement.

Afin d'enrichir le site académique EPS et de mutualiser les pratiques, nous vous demandons de transmettre les documents écrits et vidéo des formations de votre secteur. La réalisation de ces documents est collégiale.

**3. Les formations diplômantes**

**Les formations destinées à préparer le CAPEPS interne et l'agrégation interne** sont ouvertes. Il est encore possible de vous inscrire à ces formations en contactant les responsables ci-dessous.

<b>CAPEPS interne</b>	<b>Jérôme COUPE</b>	jerome.coupe@ac-caen.fr	le samedi matin de 9h à 12h
<b>L'agrégation interne</b>	<b>Jimmy LOIROT</b>	Jimmy.loirot@ac-caen.fr	le samedi matin de 9h à 12h

Nous remercions l'ensemble des formateurs pour leur engagement et adressons aux candidats nos vœux de réussite. L'inscription à la formation vous engage à être assidu, pour d'une part de profiter des échanges professionnels avec vos collègues stagiaires et formateurs et d'autre part respecter l'investissement des formateurs. De votre inscription et votre présence régulière le samedi dépend la pérennité de ces dispositifs de formation.



**E. L'inspection**

**L'inscription aux concours**

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2021 se dérouleront :  
**Du 13 octobre 2020, à partir de 12h00, au jeudi 12 novembre 2020, 17h00, heure de Paris.**

**Chargé de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale :**

Romuald PATTIER, professeur agrégé, collège Montgomeri, Troarn,

[Romuald.pattier@ac-normandie.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-normandie.fr)

**Répartition des bassins en responsabilité**

	<b>Sophie GARNIER</b>	<b>Sylvain MARLIERE</b>
<b>Calvados</b>	Bocage Virois, Pays d'Auge, Caen Sud	Bessin, Caen Nord, Caen sud
<b>Caen</b>	<i>Collèges publics :</i> Henri Brunet, Hastings, G.de Normandie Villey Desmeserets, Jacques Monod <i>Lycées publics</i> LG : De Gaulle, Victor Hugo. LGT : Fresnel, Rostand LPO : De Laplace	<i>Collèges publics :</i> Pasteur, Stephen Hawking, Dunois, Lechanteur, Jean Moulin. <i>Lycées publics :</i> LGT : Malherbe LPO : Dumont D'Urville LP : Victor Lépine, Camille Claudel
<b>Caen Sud</b>	Argences, Evrecy, Giberville, Merville- Franceville, Mondeville, Potigny, Thury-Harcourt, Verson, Villers-Bocage	Bretteville-sur-Laize, Falaise, Iffs, St Martin de Fontenay.
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche - Pays d'ouche

**La Campagne 2020-2021 :**

**Compte tenu de la crise sanitaire, la campagne 2019-2020 se poursuit en cette rentrée. La date limite fixée pour son organisation est le 16 octobre 2020.**

Les rendez-vous de carrière de la campagne 2020-2021 : les enseignants concernés verront la mise en œuvre des rendez-vous de carrière cette année également.

- l'accompagnement individuel ou collectif des enseignants notamment en début de carrière dans le cadre des visites-conseils.
- Les titularisations dans un nouveau corps.





**1. Protocole d'organisation concernant les rendez-vous de carrière :**

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Les rendez-vous de carrière 2020-2021 seront réalisés par Sophie GARNIER et Sylvain MARLIERE, dans les trois départements **et ce parfois indépendamment de la répartition géographique de leurs bassins en responsabilité.**

**Mise en œuvre des modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignants** conformément au protocole du PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) : **Se référer à l'arrêté du 5 mai 2017.**

Les personnels concernés ont été prévenus par les services du rectorat..

**Pour rappel : le délai de prise de rendez-vous de l'inspecteur vers l'agent avant sa visite est de quinze jours.**

**Déroulement :**

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Cet entretien est l'occasion d'un retour sur la séance observée et sur le parcours de l'enseignant.

Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Il se déroule dans un délai maximum de 6 semaines après l'inspection.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

**La présentation des documents de préparation et vos projets seront utiles à l'entretien :** Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant : **le document de référence de l'entretien.**

Vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. Vous pourrez à titre d'exemple nous faire parvenir en amont de la leçon, le projet de séquence, de classe, le plan de la leçon du jour, le projet d'évaluation ainsi que le projet d'EPS. (Liste non exhaustive)

**2. Protocole d'organisation de l'accompagnement et des visites-conseils et de titularisation (hors rendez-vous de carrière):**

Une confirmation de l'horaire et de l'activité (document à télécharger sur le site EPS) sont à retourner par mail avant la visite aux inspecteurs ou au chargé de mission.

**Afin de faciliter la démarche d'accompagnement et d'avoir une meilleure lisibilité de votre action, nous vous proposons de présenter lors de la visite :**

- **La fiche de renseignements personnels** (document à télécharger sur le site EPS).
- **Les documents que vous utilisez régulièrement et qui structurent votre démarche et vos choix.**
- **Un document synthétique** faisant apparaître les liens entre les différents projets.
- **Le cahier d'AS** et l'évolution des statistiques.

Nous vous remercions de constituer un **dossier aisément consultable sur le terrain, que l'inspecteur conserve**, rassemblant de manière organisée toutes ces informations.





**A. Les ressources académiques**

**1. L'observatoire académique des pratiques**

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS.

**En 2019-2020, les commissions et leur pilote étaient les suivants :**

Commissions	Responsables
APSA Situations de référence	Matthieu Léger
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel
Les correspondants de bassin EPS	Jérôme Couenne
Cycle 3	Jérôme Coupé
Les TUICE et EPS	Jean-Luc Henry
Le Savoir-Nager	Jean-Max Scouarnec
Le « savoir s'entraîner »	Cécile Pannetier
« processus de création artistique »	Françoise Lhémy

**En cette rentrée 2020**, nous comptons pouvoir poursuivre le travail engagé au sein des groupes. Toutefois la crise sanitaire et les enjeux de sécurité pour tous, vont probablement nous amener à organiser les regroupements de manière différente. L'accueil des 70 personnes au sein d'une structure scolaire n'est actuellement pas envisageable.

**Nous ne sommes pas encore en capacité de vous informer de l'organisation retenue ni des dates de réunion.**

Nous sommes cependant très attachés à ces modalités de fonctionnement de tous en trois journées dans l'année et nous tenterons dès que possible de revenir à ces modalités.

**2. Les bassins en EPS**

Tous les ans une journée de bassin réunit les coordonnateurs des établissements. Nous comptons cette année encore programmer cette journée en concertation avec les correspondants de bassin. Nous vous indiquerons la période dès que nous aurons confirmation de la DIFOR de la pérennité de ce dispositif.

NOM	Correspondant BE	EPLÉ	VILLE
<b>COUDOUX Sébastien</b> Sebastien.coudoux@ac-caen.fr	Grand CAËN Collèges	Collège Roger Bellair	LE HOM
<b>OCCANCEY Corinne</b> <i>Appelée à d'autres fonctions</i>	Grand CAËN Lycées		
<b>CHOUGAR Rachid</b> Rachid.chougar@ac-caen.fr	Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
<b>LEGER Thomas</b> Thomas.leger@ac-caen.fr	Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
<b>SUTEAU Edern</b> Edern.suteau@ac-caen.fr	Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
<b>COUPE Stéphanie</b> Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE



<b>CARNET Marie-Hélène</b> <i>Fin d'activité</i>	Centre Manche		
<b>SEBIRE Marie-Pierre</b> Marie-pierre.sebire@ac-caen.fr	Sud Manche	Collège Louis Beuve	LA HAYE-PESNEL
<b>MAGUET Laurent</b> Laurent.maguet@ac-caen.fr	Bocage Ornaïs	Collège Jacques Brel	LA FERTE MACE
<b>BAUDOUIIN Gilles</b> Gilles.baudouin@ac-caen.fr	Centre Orne	Lycée Mezen	ALENCON
<b>MARCHAND Yannick</b> Yannick.marchand@ac-caen.fr	Perche Pays d'Ouche	Collège André Collet	MOULINS-LA- MARCHE

**Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur Mel ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache des inspecteurs.  
Adresse électronique : [Sophie.garnier@ac-normandie.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-normandie.fr) et [sylvain.marliere@ac-normandie.fr](mailto:sylvain.marliere@ac-normandie.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement, est obligatoire pour toute demande officielle.**

### 3. **LE CARIM** (centre académique de ressources informatiques et multimédias)

Un groupe de Numérique Normand de 10 personnes est en cours de constitution. Il remplacera désormais le CARIM. Il sera composé des deux IAN, (interlocuteur académique pour le numérique) : **pour Caen, Jean-Luc HENRY** : [jean-luc.henry@ac-normandie.fr](mailto:jean-luc.henry@ac-normandie.fr) et d'autres enseignants. Les missions seront de trois types : concevoir, communiquer, former.

Vous pouvez nous faire remonter votre candidature si vous êtes intéressés et si vous souhaitez vous investir dans ce groupe. Vous devrez posséder des compétences techniques spécifiques et une expérience dans l'utilisation des outils numériques.

### 4. **La communication**

Nous vous demandons d'utiliser exclusivement le mail pour vos questions urgentes. Cela nous permet de disposer de tous les éléments permettant de construire nos réponses.

Nous vous rappelons que vous pouvez également vous adresser directement aux services pour des questions diverses.

Service à contacter	
<b>DEC</b> : division des examens et concours	Organisation des examens, problème technique avec EPSNET, organisation des concours
<b>DIFOR</b> : division de la formation	Mise en stage, convocations
<b>DPE</b> : division des personnels enseignants	Carrière, notation, nomination, service d'enseignement

De informations complémentaires et ressources sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie. Consultez-le régulièrement.** <http://www.discip.ac-caen.fr/eps>  
Webmestre : **Valérie LOISEAU**

**En ce début d'année scolaire, nous vous adressons nos plus sincères encouragements. Nous comptons sur vous pour contribuer, malgré ce contexte particulier, à la préservation de la santé des élèves ainsi qu'au respect des enjeux fondamentaux de la discipline.**

**Sophie GARNIER - Sylvain MARLIERE**



**ANNEXE - Références institutionnelles**

	<b>COLLÈGE</b>	<b>LYCÉE PROFESSIONNEL</b>	<b>LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE</b>
<b>Textes Programmes</b>	Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.	Classe de terminale : Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009. Classes de 2 <sup>d</sup> , 1 <sup>ère</sup> et CAP : Arrêté du 3 avril 2019 publié au BO spécial N°5 du 11 avril 2019.	Arrêté du 17 janvier 2019 publié au BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.
<b>Textes Certificatifs</b>	Décret du 31 décembre 2015 Arrêté du 31 décembre 2015 Note de service du 06 avril 2016	<p>Session 202: Bac Pro <b>Circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018</b> Évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles</p> <p>Session 2022 : Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 Unités générales du baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général</p> <p><b>Session 2021 CAP</b> : Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général</p> <p><b>Circulaire du 17-7-2020</b> parue au BO n°31 du 30 juillet 2020 Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation.</p>	<p>Arrêté du 28-6-2019 - J.O. du 18-7-2019</p> <p>Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019 parue au BO n°36 du 3 octobre 2019</p> <p><b>Évaluation de l'éducation physique et sportive – Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation</b></p>
<b>L'unité facultative d'EPS Bac Pro</b>	<b>Arrêté du 7 juillet 2015, paru au BO n° 32 du 3 septembre 2015.</b> Une épreuve facultative EPS évaluée en mode ponctuel terminal est offerte aux élèves de bac professionnel depuis la session 2016 (coefficient 1).		
<b>Haut Niveau</b>	Note de service du 30 Avril 2014, Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014 <b>Convention cadre région académique du 17 février 2017</b>		